



# Ville de Schefferville

## ORDONNANCE 2021-12-48

**OBJET : RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER 2021 AU 30 OCTOBRE 2021**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c 43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE**, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière a déposé la liste des comptes payés pour chacune des périodes mensuelles allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, approuve les listes de comptes payés pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet août, septembre et octobre 2021.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Québec le 23 décembre 2021.

Jean Dionne, administrateur